



CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Gingins, le 19 août 2026

Au Conseil Communal de et à
1276 Gingins

Concerne : Préavis municipal N° 2/2026

Compétence de la Municipalité en matière de dépenses extrabudgétaires pour la durée de la législature 2026-2031.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Mme Mélanie Murzeau-Roux, MM Alain Meuwly, Ernest Fehr, Pierre-Yves Revaz et Sylvain Liaudat s'est réunie le 11 août 2026.

Ce préavis très bien présenté a permis à la cofin de dresser un tableau comparatif des enveloppes de dépenses extrabudgétaires en regard de l'ancienne nomenclature budgétaire (MCH1) utilisée lors de la législature précédente et la nouvelle structure harmonisée MCH2.

Ancienne nomenclature (MCH1)	Budget précédent (CHF)	Nouvelle nomenclature (MCH2)	Nouveau Budget 2026-2031 (CHF)	Évolution & justifications principales
1. Administration générale	35'000	0. Administration générale	45'000	+10'000 (Entretien grande salle et patrimoine administratif)
2. Finances		-9. Finances et impôts	25'000	+25'000 (Nouveau : provision de 10% des loyers des bâtiments locatifs)
3. Domaines et bâtiments	55'000	7. Protection de l'environnement & aménagement	50'000	Redistribution (Focalisé sur les risques de conduites d'eau)
4. Travaux	60'000	6. Trafic et télécommunications	55'000	Redistribution (Entretien routier et parc de véhicules)
5. Instruction publique et cultes	5'000	2. Formation	15'000	+10'000 (Entretien des bâtiments scolaires et de l'UAPE)
6. Police	5'000	1. Ordre et sécurité publics, défense		-5'000 (Aucune dépense extrabudgétaire prévue)
7. Sécurité sociale		-5. Prévoyance sociale		= (Aucune dépense extrabudgétaire prévue)
8. Services industriels	30'000	8. Économie publique	10'000	Redistribution (Nouveau : dédié au patrimoine forestier, alpages et chemins)
Nouveau chapitre		3. Culture, sport et loisirs, église		= (Aucune dépense extrabudgétaire prévue)
Nouveau chapitre		-4. Santé		= (Aucune dépense extrabudgétaire prévue)
TOTAL GLOBAL	190'000	TOTAL GLOBAL	200'000	+10'000 (Augmentation nette pour la législature 2026-2031)

Après analyse et en synthèse, les grands changements sont :

- Renforcement de l'Administration générale (chapitre 0) : Comme explicité dans le préavis, l'augmentation globale du budget de CHF 10'000.- est à ce chapitre - patrimoine administratif de la commune – dont la grande salle.
- Création du poste Finances (chapitre 9) : Ce poste de CHF 25'000.- est une nouveauté majeure. Il est spécifiquement créé pour couvrir de manière préventive d'éventuels sinistres imprévisibles touchant le patrimoine financier de la commune (comme les bâtiments locatifs), calculé à hauteur de 10% des loyers encaissés.
- Renforcement de la Formation (chapitre 2) : L'enveloppe augmente de CHF 10'000.- (passant de 5'000 à 15'000) afin de répondre adéquatement aux besoins d'entretiens imprévus des infrastructures scolaires et de l'UAPE.
- Redistribution Infrastructures & Nature : Les anciens postes *Travaux*, *Domaines* et *Services industriels* (qui totalisaient CHF 145'000.-) sont désormais restructurés sous les briques MCH2 *Trafic* (chapitre 6), *Environnement* (chapitre 7) et *Économie publique* (chapitre 8) pour un total cumulé de CHF 115'000.-, affinant ainsi le ciblage des interventions d'urgence (réseau routier, canalisations d'eaux et forêts communales).

La cofin constate que cette répartition des dépenses extrabudgétaire est cohérente et l'augmentation justifiée.

Conclusion

Compte tenu de cette analyse, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis n°2/2026 tel que présenté.

Pour la Commission :

Alain Meuwly

Ernest Fehr

Mélanie Murzeau-Roux

Pierre-Yves Revaz

Sylvain Liaudat